

DIRECTION GENERALE
DES DOUANES

DECISION N° 170 MDPMEF/ DOUANES DU 29 DEC 2006

PORTANT ATTRIBUTION DES VEHICULES DE SERVICE

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

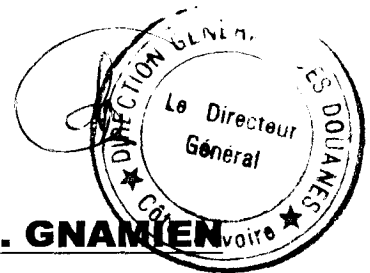
- ▼U La loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964 instituant un Code des Douanes ;
- ▼U Le décret n° 2000-814 du 15 novembre 2000 modifié par le décret n° 2001-210 du 04 mai 2001 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances;
- ▼U Le décret n° 2001- 212 du 05 mai 2001, portant nomination de Monsieur GNAMIEN KONAN en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- ▼U L'arrêté n° 77 du 22 juin 2001, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- ▼U La circulaire n°1280 du 15 juin 2005 portant organisation de la Direction Générale des Douanes.
- ▼U Les nécessités de service :

DECIDE

Article 1 : Il est attribué deux **véhicules de liaison** aux Services des Douanes ci-après :

Service	Qté	Type de Véhicule	IMMAT
Service Social	01	Mitsubishi 4X4	4982 EA 01
Inspection Générale	01	TOYOTA LAND CRUISER 4X4	1731 CX 01

Article 2: Le Directeur des Moyens Généraux est chargé de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.



COL. MAJ. K. GNAMEN

.../...